

*4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS*

🕾 *03.22.92.33.63* 🖷 *03.22.92.50.51*

@*amiens@unsa-education.org*

**déclaration de l’UNSA-ÉDUCATION**

**pour le groupe de travail AESH**

**du 18 février 2021**

Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs,

L’UNSA EDUCATION se félicite de la tenue de ce groupe de travail sur la rémunération des AESH. Nous le demandions, ainsi que d’autres organisations syndicales, depuis plusieurs années.

En effet, les attentes des collègues sont fortes dans l’académie et les problèmes auxquels ils sont confrontés sont nombreux. Ou, plutôt, problèmes auxquels **elles** sont confrontées car la grande majorité des AESH sont des femmes. En France c’est, malheureusement, un signe de précarité.

Voici les points que nous souhaitons voir abordés lors de ce GT :

* Le temps de travail (la rémunération étant liée à la quotité)
* Le délai entre la signature du contrat et la première paye (jusqu’à 2 mois)
* Comment est appliqué dans notre académie le décret du 27 juin 2014 qui prévoit que les AESH peuvent prétendre à une augmentation de salaire tous les 3 ans ?
* Les modalités de remboursement des frais de déplacement
* L’indemnité compensatrice de la CSG.
* L’indemnité de rupture conventionnelle. C’est aussi une rémunération. Des collègues AESH se sont vu refuser cette indemnité. Nous souhaitons, Monsieur le Recteur, que vous donniez des consignes de bienveillance pour les AESH, en particulier lorsqu’elles demandent cette rupture pour une reprise ou création d’entreprise.
* La gestion des arrêts maladies et la récupération des Indemnités journalières posent problème. Les fiches de paie sont trop floues ce qui empêche les collègues de vérifier les informations.

**L’UNSA Education souhaite, dans ce dossier, Monsieur le Recteur, un cadrage académique fort. Ceci afin de faire cesser des disfonctionnements que nous relevons sur le terrain mais aussi de partager les bonnes idées mises en place dans chacun de nos trois départements.**

**Mais ce dont ont besoin avant tout nos collègues, c’est de reconnaissance. Cela passe par une évolution des rémunérations au cours de la carrière mais aussi, et peut-être avant tout, par le droit d’avoir des explications claires lorsqu’elles en ont besoin.**

**L’équipe AESH du SE-UNSA Amiens**